

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LES-BOIS

SEANCE DU 07 Avril 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 09

L'an deux mil vingt-trois et le sept avril, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Pierre-les-Bois**,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Claude SCHNÜRER, Maire,

votants : 09
Convocation : 27/03/2023
Affichage convocation : 27/03/2023

Présents : SCHNÜRER Claude, MATHIEU Roger, MARIOTTI Bernard, BOUCHEROLLES Valérie, BONNEFOY Jérôme, PLISSON Marie-Claude, DECROCK Clotaire, MATHIEU Ludovic, CHEVALIER Pierre
Absente : ALLEGRET Myriam
Absent excusé : VIDEGRAIN Emilie
Secrétaire : MARIOTTI Bernard

Délibération 2023-19: Avis sur l'enquête publique pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes d'Ids Saint Roch et Touchay

Monsieur le Maire donne lecture du courrier préfectoral du 10 Mars 2023. A la suite du jugement n°21NT00959 du 18 janvier 2022 de la cour administrative d'appel de Nantes, une enquête publique complémentaire doit être organisée relative à la régularisation de l'arrêté préfectoral du 04 février 2016 autorisant la ferme éolienne d'Ids SAS à exploiter un parc éolien sur le territoire d'Ids St Roch et Touchay.

Vu le dossier d'enquête publique complémentaire comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique complémentaire dont le dossier initial mis à l'enquête publique du 31 août au 30 septembre 2015, la mise à jour du dossier complétée incluant les dossiers relatifs aux modifications intervenues depuis l'arrêté d'autorisation du 4 février 2016, les avis de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val-de Loire et les réponses écrites du pétitionnaire, déposé sur le site internet des services de l'État dans le Cher

Considérant que le conseil Municipal de Saint Pierre Les Bois est invité à donner son avis sur la demande de régularisation dès le début de la phase d'enquête publique
Les conseillers sont donc invités à voter pour donner un avis à la régularisation de l'arrêté préfectoral du 04 février 2016:

Résultat du vote :

Pour (oui) : 8 Contre (Non) : 0 Abstention: 1

Le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Bois, avec 8 voix pour et 1 abstention, émet donc un avis favorable sur la demande présentée par la FERME EOLIENNE DE IDS SAS.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, AN QUE DESSUS
POUR COPIE CONFORME
Le 07 Avril 2023

Claude SCHNÜRER, Maire

Bernard MARIOTTI, secrétaire de séance

Affiché en mairie le 11 Avril 2023

